



Achat de véhicule avec prime à la casse

Par **ma83**, le **21/04/2010** à **08:37**

Bonjour,

J'ai signé l'achat d'un véhicule le 9 décembre 2009 avec reprise de l'ancien (1 000€) et pour des raisons de fabrication : à l'étranger, le délais de livraison était le 30 avril 2010.

1)- Or, le 10 avril je reçois ma carte grise avec date de mise en service le 29 mars 2010.

Le concessionnaire me dit que mon véhicule est prêt à partir du 20 avril, et soit disant que l'on m'a immatriculé avant la date de livraison pour bénéficier des 1 000€, sinon la prime est de 700€.

Ce procédé est il normal étant donné que j'ai signé l'achat avant l'établissement de la nouvelle loi ou du nouveau décret de la prime à la casse.

Merci d'avance pour votre aide.

Souhaitant avoir de vos nouvelles rapidement.

Salutation

M.Miso